



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 mai 2023  
Français  
Original : anglais

### Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution [2636 \(2022\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 3 juin 2023 le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur son exécution. Il porte sur les faits nouveaux intervenus au Soudan du 19 février au 6 mai 2023 et fait le point de l'application du mandat de la Mission, les questions de genre étant prises en compte dans l'ensemble des activités.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation politique

2. La situation au Soudan s'est considérablement détériorée. Alors que le processus politique progressait au début de l'exercice considéré, des combats à grande échelle ont éclaté le 15 avril entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises, plongeant le pays dans le conflit.

3. Au début de la période considérée, les chefs militaires ont exprimé des opinions divergentes sur le coup d'État militaire du 25 octobre 2021 et sur la question de l'intégration des Forces d'appui rapide dans une armée nationale unifiée. Si le Président du Conseil souverain et commandant des Forces armées soudanaises, le général de corps d'armée Abdel-Fattah Al-Burhan, a qualifié pour la première fois les événements du 25 octobre 2021 de « coup d'État » dans un discours prononcé le 18 février dans l'État du Nil, il a également affirmé que ce coup d'État visait à « redresser la situation » régnant dans le pays. Dans un message télévisé du 19 février, le Président adjoint du Conseil souverain et chef des Forces d'appui rapide, le général de corps d'armée Mohamed Hamdan Dagalo, a déclaré que sa participation au « coup d'État militaire » était une « erreur » qui avait conduit au rétablissement d'éléments de l'ancien régime, accusant ces derniers d'avoir créé des dissensions entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide.



4. Avant le déclenchement des combats, peu de progrès avaient été faits dans la mise en œuvre de l'Accord de Djouba. À Khartoum, les 4 et 5 mars, la Commission pour la paix au Soudan a organisé un atelier national à l'intention des représentants du Gouvernement afin de discuter de la matrice de mise en œuvre actualisée de l'Accord de paix de Djouba, signée à Djouba le 20 février. Cet atelier a permis de déterminer les ministères et organismes chargés d'appliquer les différentes mesures définies dans la matrice actualisée. Durant cette partie de la période considérée, le mécanisme trilatéral a également continué de dialoguer avec les non-signataires de l'Accord de paix de Djouba. Le 21 mars, la MINUATS, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, a obtenu la libération de 11 Soudanais détenus par le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N)-faction Abdelaziz Hérou.

5. Parallèlement, les efforts visant à mener à terme le processus politique se sont poursuivis. Du 16 au 20 mars, le mécanisme trilatéral constitué de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en collaboration avec le Haut Comité national pour la justice transitionnelle (composé des parties signataires de l'accord-cadre, d'experts nationaux et de la Coalition civile pour la justice transitionnelle), a organisé une conférence nationale sur la justice et la justice transitionnelle à Khartoum. La conférence a réuni quelque 800 participants de l'ensemble du Soudan (dont 30 % de femmes), y compris des victimes de violations des droits humains, des familles de victimes et des experts nationaux et internationaux. Les participantes et participants ont recommandé la promotion d'un modèle de justice transitionnelle qui contribue à mettre fin à la culture de l'impunité au Soudan. Il s'agissait du quatrième des cinq ateliers organisés pour élargir les consultations entre Soudanais dans le cadre de l'accord-cadre politique. Cette conférence nationale a été précédée par des consultations régionales qui se sont tenues dans l'État du Nil-Bleu, au Darfour, dans l'État du Kordofan méridional et à Khartoum du 12 au 14 mars. Les consultations prévues dans l'est et le nord du Soudan n'ont pas eu lieu, faute d'autorisation de la part des autorités locales.

6. Le 19 mars, les généraux de corps d'armée Al-Burhan et Dagalo ont convoqué une réunion, au cours de laquelle les signataires de l'accord-cadre sont convenus de mener à terme l'accord politique final au 1<sup>er</sup> avril, de finaliser la constitution de transition au 6 avril et d'entamer la formation des institutions de transition au 11 avril. Le même jour, à la demande des signataires de l'accord-cadre, le mécanisme trilatéral a convoqué une réunion préparatoire, au cours de laquelle il a été décidé de former un comité de rédaction chargé d'établir un projet d'accord final et un comité chargé de poursuivre les contacts avec les non-signataires.

7. Les parties signataires de l'accord-cadre, en coordination avec le mécanisme trilatéral, ont organisé, du 26 au 29 mars, un atelier sur la réforme de l'armée et du secteur de la sécurité, qui a conclu les consultations. Quelque 260 personnes y ont participé (dont 20 % de femmes), parmi lesquelles des représentantes et représentants de divers services de sécurité de l'État, des représentantes et représentants de la société civile et des signataires ou non-signataires de l'accord-cadre ainsi que des experts nationaux et internationaux. Dans les observations qu'ils ont formulées lors de la séance d'ouverture, les généraux de corps d'armée Al-Burhan et Dagalo ont exprimé leur attachement à la réforme de l'armée et du secteur de la sécurité. Les participants ne sont pas parvenus à s'entendre sur des recommandations à l'issue de l'atelier, des divergences subsistant quant au calendrier d'intégration des Forces d'appui rapide en une armée nationale unifiée et à la mise en place d'une structure de commandement unifiée.

8. Le 1<sup>er</sup> avril, les parties signataires de l'accord-cadre ont accepté de revoir le calendrier initial pour la conclusion de l'accord final afin de disposer de plus de temps pour régler les divergences, notamment en ce qui concerne la réforme de l'armée et du secteur de la sécurité. Le comité de rédaction a finalisé le projet d'accord le 4 avril. Toutefois, le 5 avril, les parties signataires ont annoncé leur intention de différer la signature de l'accord jusqu'au règlement des divergences subsistant entre les chefs militaires.

9. Dans un contexte de tensions croissantes entre chefs militaires, la mobilisation des troupes et la concentration des deux forces, en particulier à Khartoum, au Darfour et dans la région nord du Soudan, ont reçu un large écho depuis le début du mois de mars, faisant craindre à la population des affrontements potentiels. Dans une déclaration télévisée du 12 avril, le porte-parole des Forces armées soudanaises a accusé les Forces d'appui rapide de déployer des troupes à Khartoum, à Merowe et ailleurs dans le pays sans l'approbation ni la coordination des Forces armées soudanaises. Ces dernières auraient donné aux Forces d'appui rapide 24 heures pour se retirer de l'aéroport de Merowe, dans le nord du Soudan. Dans un communiqué publié le même jour, les Forces d'appui rapide ont indiqué que le déploiement des troupes avait été effectué conformément à leur mandat national et en coordination avec les Forces armées soudanaises. Les Forces armées soudanaises ont rejeté les propos des Forces d'appui rapide faisant état d'une coordination avec elles et les ont accusées de semer « la terreur parmi les citoyens ».

10. Préoccupés par la surenchère verbale sur la concentration des forces, les acteurs nationaux et internationaux, y compris le mécanisme trilatéral, ont intensifié leurs échanges avec les chefs militaires pour désamorcer les tensions. Une commission de médiation nationale a été instituée, composée par Gibril Ibrahim, Ministre des finances et chef du Mouvement pour la justice et l'égalité, le membre du Conseil souverain Malek Agar, qui dirige le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar, et Minni Minawi, Gouverneur de la région du Darfour et chef de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM). Les parties civiles signataires de l'accord-cadre ont également mis en place un mécanisme dirigé par El Hadi Idris, membre du Conseil souverain et chef du Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition (MLS-CT), afin de dialoguer avec les généraux de corps d'armée Al-Burhan et Dagalo pour tenter d'éviter une nouvelle escalade. Le 11 avril, le Représentant spécial a réuni la communauté diplomatique afin de faire le point sur la situation et d'explorer les possibilités de mener une action coordonnée pour désamorcer les tensions. La MINUATS, en collaboration avec ses partenaires du mécanisme trilatéral, a ensuite dialogué avec les deux parties, les appelant à faire preuve de retenue et à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Le 13 avril, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Norvège, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont publié une déclaration commune pour appeler les dirigeants militaires et civils soudanais à prendre des mesures vigoureuses pour réduire les tensions et à engager un dialogue constructif pour régler les questions en suspens liées à la réforme du secteur de la sécurité.

11. Malgré les appels lancés par les acteurs nationaux et internationaux, de violents combats ont éclaté entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises à Khartoum et à Merowe le 15 avril. Les affrontements se sont rapidement étendus et multipliés au Darfour et au Kordofan septentrional. Le porte-parole des Forces armées soudanaises a qualifié la situation de « conspiration » et d'« agression » de la part des Forces d'appui rapide, les accusant de « se soulever contre l'État ». De leur côté, les Forces d'appui rapide ont qualifié les heurts d'« acte de lâcheté » et d'« attaque perfide » de la part des Forces armées soudanaises. Les combats se sont poursuivis à Khartoum les 15 et 16 avril. Des

combats importants ont également été signalés à El Fasher (Darfour septentrional), El-Obeid (Kordofan septentrional), Nyala (Darfour méridional) et Kassala (État de Kassala). L'insécurité résultant des combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide a conduit les États de Gedaref, de Kassala, du Nil-Blanc, de Gazira, du Nil et de la Mer Rouge à déclarer l'état d'urgence.

12. Les jours suivants, les combats, y compris les frappes aériennes, se sont poursuivis dans plusieurs quartiers de Khartoum et ailleurs dans le pays. Dans un communiqué de presse publié le 17 avril, le Ministère soudanais des affaires étrangères a annoncé que le général de corps d'armée Al-Burhan avait pris la décision de dissoudre les Forces d'appui rapide. L'Organisation des Nations Unies, avec le soutien des États Membres, a négocié des pauses humanitaires partielles les 16 et 17 avril. Les parties ne les ont toutefois pas véritablement respectées. Le 20 avril, une pause humanitaire de trois jours à l'occasion de l'Eïd al-Fitr a été négociée par l'ONU, en étroite collaboration avec les partenaires soudanais, internationaux et régionaux. Si cette mesure a permis d'apaiser les combats, les affrontements et les frappes aériennes se sont poursuivis, notamment à Khartoum, au Darfour et dans le Kordofan septentrional. De nombreuses ambassades étrangères, organisations internationales et organisations d'aide humanitaire ont procédé à l'évacuation de leur personnel de Khartoum pendant plusieurs jours à compter du 20 avril. De nombreux civils soudanais ont également fui Khartoum pour se réfugier dans des zones plus sûres, y compris dans les pays voisins.

13. Le 24 avril, les États-Unis ont négocié un cessez-le-feu de 72 heures et obtenu l'accord des parties belligérantes sur la mise en place d'un mécanisme chargé de superviser la négociation, la conclusion et l'application d'un accord de cessation permanente des hostilités et d'arrangements humanitaires. Chaque partie a désigné des référents. Le cessez-le-feu n'a été que partiellement respecté. Les deux parties ont annoncé la prorogation du cessez-le-feu de 72 heures à deux reprises, les 27 et 30 avril, à la suite de discussions tenues avec le mécanisme trilatéral et le quatuor composé des Émirats arabes unis, des États-Unis, du Royaume d'Arabie saoudite et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les deux parties ont toutefois continué à s'accuser mutuellement de violer le cessez-le-feu. Le 2 mai, le Soudan du Sud a annoncé que les généraux de corps d'armée Al-Burhan et Dagalo s'étaient entendus par téléphone avec le Président, Salva Kiir Mayardit, sur le principe d'un cessez-le-feu de sept jours du 4 au 11 mai.

14. Au Darfour, les combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide se sont concentrés dans les États du Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Darfour central et du Darfour occidental. Au Darfour oriental, la situation est restée plus stable, bien que des escarmouches aient été signalées. Au Darfour septentrional, le 20 avril, les gouverneurs des États, aidés par l'administration autochtone et les chefs religieux, les mouvements armés signataires de l'Accord de paix de Djouba et le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, présidé par la MINUATS, ont négocié un cessez-le-feu local de trois jours à l'occasion de l'Eïd al-Fitr, ce qui a contribué à réduire considérablement les violences. Cette trêve a été renouvelée pour une durée indéterminée après la période de l'Eïd al-Fitr, ce qui a contribué à un calme relatif. Au Darfour occidental, les combats qui avaient initialement commencé le 15 avril, ont repris le 25 avril à Geneina, près de la frontière avec le Tchad, tandis que des communautés auraient pris les armes et rallié les combats. Au Darfour central, à la suite de premiers affrontements entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à Zalingei, le 25 avril, un comité formé de responsables locaux a annoncé un accord de cessez-le-feu permanent entre les parties et appelé la population à retourner dans ses foyers. La situation sur place demeure tendue mais stable. L'État du Kordofan septentrional a également connu de violents combats, en particulier aux alentours de

l'aéroport d'El-Obeid, qui ont fait des victimes civiles et provoqué le déplacement de populations et la destruction d'infrastructures.

15. Au Soudan oriental, des combats ont éclaté le 15 avril mais se sont rapidement apaisés. Le calme est progressivement revenu dans la région, qui est principalement aux mains des Forces armées soudanaises. Port Soudan, dans l'État de la Mer Rouge, est devenu le principal point de réinstallation et d'évacuation pour les États Membres et leurs ressortissants, le personnel des organisations internationales et les Soudanais. Cet afflux de population a accentué les difficultés rencontrées par la ville en termes d'accueil et de fourniture de services de base, ainsi que l'augmentation des prix des produits de base. Les États de Kassala et de Gedaref ont accueilli de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays, principalement en provenance de Khartoum.

16. Le déclenchement des combats au Soudan a été largement condamné. Le Secrétaire général et plusieurs dirigeants mondiaux sont intervenus d'urgence auprès des généraux Al-Burhan et Dagalo pour les exhorter à mettre fin à la violence. Pendant le reste de la période considérée, le Secrétaire général a continué à tendre la main aux chefs militaires du Soudan et travaillé en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations régionales pour plaider en faveur d'un arrêt immédiat des combats.

17. Le 16 avril, l'IGAD a convoqué une assemblée extraordinaire de ses chefs d'État et de gouvernement, lors de laquelle les participants ont convenu de dépêcher les présidents de Djibouti, du Kenya et du Soudan du Sud à Khartoum. Toutefois, la poursuite des combats les a empêchés de se rendre sur place. Le même jour, la Ligue des États arabes a tenu une réunion d'urgence, lors de laquelle les participants ont exprimé leur volonté de déployer des efforts pour aider le Soudan à mettre fin à la crise. Lors d'une réunion tenue également le 16 avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exigé un cessez-le-feu immédiat sans conditions et décidé d'entreprendre une mission sur le terrain au Soudan afin de dialoguer avec les parties prenantes. Le 20 avril, le Président de la Commission de l'Union africaine a convoqué une réunion virtuelle au niveau ministériel rassemblant des dirigeants de l'ONU, de l'IGAD, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes ainsi que des représentants des États Membres. Dans le communiqué publié à l'issue de cette rencontre, les participants ont appelé les parties à mettre fin à la violence, à reprendre le dialogue et à mettre en place des « couloirs humanitaires ». Ils ont également convenu de coordonner leurs initiatives respectives. La Commission de l'Union africaine a convoqué une réunion de suivi, à Addis-Abeba le 2 mai, afin d'évaluer la situation et de coordonner les efforts déployés. Le 3 mai à Djedda (Arabie saoudite), le Comité exécutif de l'Organisation de la coopération islamique a tenu une réunion d'urgence pour appeler les parties soudanaises à mettre un terme à l'escalade militaire et à reprendre le dialogue.

18. À l'échelle nationale, le 15 avril, les parties civiles signataires de l'accord-cadre ont appelé les chefs militaires à cesser immédiatement les hostilités et à empêcher l'« effondrement total » du pays. Dans toute la société soudanaise, des personnalités et partis politiques, des chefs d'entreprise, des groupes de défense des droits des femmes, la société civile et des Soudanais vivant à l'étranger se sont rapidement joints aux appels en faveur du cessez-le-feu et de l'aide humanitaire. De nombreux comités de résistance se sont mobilisés pour apporter une aide humanitaire d'urgence aux civils bloqués dans leurs foyers, blessés ou ayant besoin de vivres et d'eau. Le 27 avril, une nouvelle coalition civile composée de partis politiques, de comités de résistance, de syndicats, d'associations de défense des droits des femmes et de 130 personnalités a exigé la fin des combats et le rétablissement de la démocratie. Elle a plaidé pour le retrait complet des institutions

militaires de la vie politique, pour une réforme de l'armée et du secteur de la sécurité et contre les tentatives faites par l'ancien régime pour revenir au pouvoir. Le 3 mai, plusieurs signataires de l'Accord de paix de Djouba, dont Minni Minawi, Gibril Ibrahim et Malek Agar, ont constitué un « bloc de paix », affirmant leur opposition à la guerre. Ils ont appelé à la réintégration dans les Forces armées soudanaises des Forces d'appui rapide et de tous les mouvements armés. Ils ont également plaidé en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et notamment de ses dispositions en matière de sécurité.

19. Le 6 mai, l'Arabie saoudite et les États-Unis ont annoncé l'ouverture de « négociations préalables » entre des représentants des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide à Djedda (Arabie saoudite). Les deux États Membres ont exhorté les deux parties à s'engager activement dans les pourparlers en vue d'un cessez-le-feu.

## **B. Situation en matière de sécurité**

20. Avant le début des combats, des affrontements intercommunautaires avaient eu lieu dans les États du Darfour, notamment un épisode de vol à main armée entre Four et Arabes Jalol, le 2 mars, qui a entraîné la mort d'un Arabe, et l'assassinat, le 23 mars par des auteurs non identifiés, d'un commerçant de la communauté mararit. Lors de ce dernier épisode, la communauté locale aurait poursuivi et tué deux assaillants présumés, ce qui a entraîné, les 23 et 24 mars, des représailles de la part des Rizeigat, faisant 6 morts et 11 blessés. Ces affrontements ont incité quelque 30 000 personnes à traverser la frontière pour se réfugier au Tchad. Les violences intercommunautaires ont conduit les autorités à prolonger l'état d'urgence dans les États du Nil-Bleu (22 février) et du Kordofan méridional (24 février) et à le déclarer dans l'État du Kordofan occidental (27 février). Les affrontements les plus graves, opposant principalement Misseriya et Hamar, ont eu lieu dans le Kordofan occidental le 27 février.

21. La violence s'est rapidement intensifiée après le début des combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, qui se sont affrontées à coups de bombardements aériens intenses, de tirs d'obus, de fusillades et de tirs d'artillerie. L'État de Khartoum est resté l'épicentre de la violence, tandis que des affrontements sporadiques se sont poursuivis dans la région du Darfour et dans le Kordofan septentrional.

22. Depuis le début des combats, les locaux des Nations Unies ont été le théâtre de pillages généralisés, à Khartoum et au Darfour. À Nyala, le 15 avril, la plupart des bureaux et des résidences utilisés par l'ONU ont été pillés : treize véhicules, des biens de bureau et, parfois, des effets personnels de membres du personnel ont été dérobés. Le Chef du Groupe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Nyala a été blessé. Le même jour, à El-Fasher, les résidences du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été touchées par des tirs croisés et deux mortiers ont atterri dans l'enceinte du HCR, évitant de justesse de blesser le personnel. Une roquette a également explosé à l'intérieur de la résidence du PAM, blessant légèrement deux membres du personnel de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme recrutés sur le plan international. Le 16 avril, des mortiers ont atterri dans le périmètre du HCR et dans l'enceinte du PNUD, détruisant un véhicule des Nations Unies. Le même jour, les bureaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont été endommagés à la suite des combats et le complexe du PNUD a été partiellement détruit par un incendie. Le 16 avril également, les locaux

abritant le bureau et la résidence de l'UNICEF, les locaux du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les résidences du PAM et du HCR ont été pillés. Les membres du personnel de l'UNICEF ont été tenus en joue pendant deux heures et tous leurs effets personnels ainsi que certains véhicules ont été volés. Le 17 avril, les bureaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont été pillés. Le 18 avril, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a signalé que son entrepôt de fournitures médicales avait été pillé et certains de ses véhicules détournés à Nyala. Le 19 avril, à Khartoum, des hommes arborant l'uniforme des Forces d'appui rapide ont tenté de pénétrer dans les bureaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et sont parvenus à s'introduire dans le bâtiment de la Banque mondiale. Le même jour, des balles perdues et des projectiles provenant des combats ont touché les bureaux de la MINUATS et les résidences du HCR et du PAM à Zalingei (Darfour central). Un membre du personnel du PAM a été blessé à Zalingei par l'explosion d'un projectile. Les 20 et 21 avril, l'entrepôt et le bureau du HCR à El-Fasher ont été pillés. Le 21 avril, toujours à Khartoum, l'antenne du HCR a été pillée. Le 24 avril, l'atelier du PAM a également été l'objet de pillages et quatre véhicules de l'OMS et deux véhicules du PAM ont été volés. Le 26 avril, à Geneina, des actes de pillage ont eu lieu dans les bureaux de l'OIM, du FNUAP, du PNUD, du HCR, de la MINUATS et du PAM. Le 6 mai, le bureau de pays du PAM à Khartoum a été pillé. Au cours de la période considérée, le PAM a indiqué que près de 17 000 tonnes de produits alimentaires, d'une valeur estimée à 13 ou 14 millions de dollars, avaient été pillées.

23. Au cours de la période considérée, plusieurs tentatives d'agression sexuelle visant des femmes recrutées sur le plan international – trois travaillant pour une organisation internationale non gouvernementale, une faisant partie du personnel des Nations Unies – ont été signalées.

24. De nombreuses ambassades et résidences diplomatiques ont également été la cible de tentatives d'effraction, de fusillades et de pillages perpétrés par des hommes portant l'uniforme des Forces d'appui rapide. Le 17 avril, l'ambassadeur de l'Union européenne a été agressé dans sa résidence. Le même jour, un convoi diplomatique des États-Unis a essuyé des tirs. Le 28 avril, un avion d'évacuation turc a essuyé des tirs à son atterrissage à l'aéroport d'Ouadi Sayyedna, au nord de Khartoum. Le 6 mai, le véhicule de l'ambassadeur de la Türkiye au Soudan a été visé par des tirs.

25. Un convoi dirigé par l'ONU, composé de 68 véhicules transportant 1 165 membres du personnel des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales internationales et du corps diplomatique et des personnes à leur charge, a quitté Khartoum le 23 avril et regagné Port Soudan le 24 avril. Le 25 avril, un premier groupe de quelque 400 personnes évacuées a embarqué à bord d'un navire de la marine française à Port Soudan à destination de Djedda. Ces personnes ont ensuite été transférées par voie aérienne par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies à Nairobi ou à Entebbe le lendemain. Cette première évacuation en mer était en priorité destinée au personnel vulnérable, y compris les personnes à leur charge. Au Darfour, 64 membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales en provenance de Zalingei (Darfour central) et de Geneina (Darfour occidental) ont franchi la frontière par la route pour se rendre au Tchad, le 24 avril. Le 26 avril, 36 membres du personnel en provenance de Nyala (Darfour méridional) et de Daeïn (Darfour oriental) sont arrivés par la route au Soudan du Sud. Le 27 avril, 102 membres du personnel provenant d'El-Fasher (Darfour septentrional) ont été évacués vers N'Djamena à bord d'un appareil militaire français. Le 29 avril, une deuxième évacuation maritime de 155 personnes de Port Soudan vers Djedda a eu lieu à bord d'un navire

commercial saoudien. Ces membres du personnel des Nations Unies ont été transférés à Nairobi et à Entebbe par l'aviation jordanienne le lendemain. Le Représentant spécial est toujours au Soudan avec un petit nombre de collaborateurs recrutés sur le plan international.

### **C. Situation sur le plan des droits humains, de l'état de droit et de la protection**

26. Avant le début des combats le 15 avril, la MINUATS avait documenté 27 cas présumés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits dans le contexte des violences intercommunautaires et des affrontements entre éléments armés, faisant 101 victimes, soit 75 hommes, 20 femmes et 6 enfants (4 filles et 2 garçons). Au total, 25 des 27 violations ont été confirmées : 5 seraient imputables aux forces de sécurité gouvernementales, faisant 6 victimes, et 20 seraient le fait de groupes armés non étatiques, notamment des mouvements armés et des groupes de milices, faisant 93 victimes. En outre, on a dénombré 29 victimes de violations du droit à la vie (27 hommes, 1 fille et 1 garçon), 52 victimes d'atteintes à l'intégrité physique (42 hommes, 9 femmes et 1 garçon), 5 victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre (3 femmes et 2 filles), 6 victimes d'agressions physiques (3 hommes et 3 femmes), 7 victimes d'enlèvement (5 femmes, 1 homme et 1 fille), et 2 hommes victimes d'arrestation arbitraire. Depuis le début des combats, aucune vérification n'a pu être faite et aucune enquête n'a pu être menée pour permettre une actualisation fiable de ces chiffres.

27. Depuis le coup d'État mené le 25 octobre 2021 jusqu'au début des combats le 15 avril, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a consigné 125 décès au moins, survenus dans le cadre de manifestations, notamment celui d'une femme et de 24 enfants (dont 2 filles). Le nombre de personnes tuées depuis la fin de la période faisant l'objet du précédent rapport a ainsi augmenté de deux. Les deux personnes tuées au cours de cette période étaient deux garçons, l'un de 14 ans frappé à la tête par une bombe lacrymogène et l'autre de 17 ans tué par des tirs à balles réelles. Au cours de la période considérée, au moins 221 personnes ont été blessées lors de manifestations.

28. Au début de la période considérée, avant le début des combats, l'ONU a continué de recevoir des informations faisant état de violences sexuelles commises contre des femmes qui se livraient à des activités de subsistance hors des camps de personnes déplacées où elles vivaient. Au cours de cette période, la MINUATS a documenté cinq cas de violences sexuelles liées au conflit –un au Darfour septentrional, deux au Darfour méridional et deux au Darfour central – perpétrées contre huit femmes et six filles. Ces violences auraient été le fait de groupes d'hommes en tenue des Forces d'appui rapide (2 cas) ou de membres armés de tribus arabes (3 cas).

29. Par ailleurs, au début de la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les enfants et les conflits armés a vérifié 13 violations graves commises contre 13 enfants (11 garçons et 2 filles) : 11 enfants ont été mutilés et 2 ont été tués au cours de manifestations qui se sont déroulées à Khartoum. Les signataires de la feuille de route pour le Soudan visant à prévenir les six violations graves commises à l'égard des enfants, convenue dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba, avaient fait quelques progrès en vue de la mise en œuvre de la feuille de route, avant le début des combats. Au total, 122 enfants (91 garçons et 31 filles) associés aux forces armées et aux groupes armés ont été libérés à Kouma (58) et à Koutoum (64), dans le Darfour septentrional, avec l'appui de l'ONU. Les enfants ont été libérés par le Troisième Front-Tamazuj (64), les

Forces de libération du Soudan-Hajar (28), le MPLS-N-faction Yassir Arman (20), le ALS-MM (7), les forces armées conjointes (2) et les Forces armées soudanaises (1). Depuis le début des combats, aucune vérification n'a pu être faite et aucune enquête n'a pu être menée pour actualiser ces chiffres avec fiabilité.

30. Les progrès en matière de réforme de la justice pénale sont restés au point mort. Des allégations ont continué de faire état de tortures, de mauvais traitements et de châtiments corporels de la part des forces de sécurité. Le 6 mars, le Tribunal pénal central de Khartoum a prononcé un non-lieu contre huit membres de comités de résistance accusés d'être impliqués dans le meurtre d'un officier du renseignement militaire survenu lors d'une manifestation qui s'est déroulée le 8 mars 2022. Aucun élément de preuve n'a été présenté au tribunal pour étayer les accusations portées contre les huit personnes, qui avaient subi jusqu'à un an de détention. Le 1<sup>er</sup> mars, la police a annoncé l'arrestation d'un policier accusé d'avoir abattu un jeune manifestant à Khartoum, le 28 février. Le 14 mars, l'intéressé a été inculpé de meurtre et l'affaire a été renvoyée devant un tribunal civil.

31. La situation sur le plan des droits humains et de la protection des civils s'est considérablement détériorée dans l'ensemble du Soudan, le déclenchement du conflit le 15 avril ayant exacerbé une situation déjà précaire. Au 6 mai, les combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide avaient entraîné la mort de 512 civils et fait plus de 4 193 blessés. Les infrastructures civiles, notamment les habitations, hôpitaux, magasins, mosquées et écoles, ont été visées sans distinction par des bombardements et des attaques à l'artillerie lourde (y compris des engins explosifs à large rayon d'impact), ce qui a entraîné des destructions massives et contraint des milliers de personnes à des déplacements, à Khartoum et ailleurs. Les belligérants n'ayant pas pleinement respecté les pauses humanitaires, de nombreux civils ont risqué leur vie pour accéder à des fournitures ou à des soins médicaux. Des sources ont fait état de pillages généralisés d'habitations, de détournements de voitures et de tentatives d'agression sexuelle par des éléments armés, qui ont encore aggravé les risques pour les civils.

32. Le 18 avril, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a exhorté les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à rappeler à leurs combattants l'obligation qui leur incombe en droit international d'assurer la protection des populations et des infrastructures civiles. Il a demandé que des enquêtes rapides, approfondies et indépendantes soient menées sur les meurtres de civils et que les responsables soient amenés à rendre des comptes.

33. Après le début des combats, plusieurs cas de libération ou d'évasion de prisonniers ont été signalés. Le 24 avril, 1 500 détenus de la prison d'El-Obeid auraient été libérés en raison du manque de nourriture, d'eau et d'électricité. Le même jour, dans le Kordofan occidental, 400 détenus se seraient évadés de la prison de Foula et 5 prisonniers auraient été abattus en tentant de s'évader. Des émeutes ont également été signalées dans la prison de Port Soudan, le 25 avril. Les détenus des prisons de Challah (El-Fasher), Nyala et Geneina ont tous été libérés. Au Kordofan méridional (Kadougli), au Nil-Bleu (Damazin) et au Darfour oriental (Daeïn), seuls les prisonniers et les personnes en détention provisoire pour des délits mineurs ont été libérés en raison du manque de nourriture. Dans une déclaration publiée le 26 avril, le Ministère de l'intérieur a accusé les Forces d'appui rapide de s'être introduites dans cinq prisons de Khartoum entre le 21 et le 24 avril, d'avoir libéré des détenus et d'avoir tué ou blessé plusieurs fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. Selon les responsables de l'administration pénitentiaire contactés par la MINUATS, le nombre de détenus libérés de prison à Khartoum s'élèverait à environ 12 000. Dans une déclaration publiée le 26 avril, les Forces armées soudanaises ont affirmé que l'ancien Président ainsi que d'autres

responsables de l'ancien régime avaient été transférés avant les combats vers un hôpital militaire, sur recommandation du personnel médical de la prison de Kober.

#### **D. Situation socioéconomique**

34. Avant le début des combats le 15 avril, les travailleurs et les syndicats, en particulier dans les secteurs des médias et de l'éducation, continuaient d'organiser des grèves généralisées pour protester contre la faiblesse des rémunérations ou le non-paiement des salaires, tout en réclamant des réformes structurelles. Par ailleurs, la flambée des prix des denrées alimentaires continuait de peser sur les plus vulnérables, fragilisant leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire. Le prix du sorgho cultivé localement a augmenté de 71 % entre mars 2022 et mars 2023, tandis que le coût du panier alimentaire local suivi par le PAM a progressé de 25 % au cours de la même période. En avril, l'inflation était d'environ 63 % (le taux le plus faible depuis décembre 2019) contre 83,6 % le mois précédent.

35. La situation socioéconomique au Soudan, déjà désastreuse, s'est encore détériorée depuis le début des combats le 15 avril. Les combats ont perturbé les activités économiques, notamment en ce qu'ils ont entraîné la fermeture d'entreprises, d'aéroports et de routes, compromettant la circulation des biens, des services et des personnes à travers le pays. Cette situation a gravement nui à l'approvisionnement en aliments, carburants, médicaments et produits de base divers. Les prix des denrées alimentaires, des carburants, des transports et d'autres produits de base ont rapidement augmenté. Les services de communication et les services Internet ont connu des perturbations intermittentes. La fermeture de plusieurs agences bancaires et l'interruption des systèmes bancaires numériques ont perturbé les transactions financières, notamment l'accès aux liquidités. Plusieurs banques commerciales auraient été pillées à Khartoum par des éléments armés et des civils. Enfin, les progrès dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 étaient déjà modestes. Le début des combats a réduit à néant les avancées accomplies dans tous les domaines et risque d'avoir d'importantes conséquences à long terme pour le développement.

#### **E. Situation humanitaire**

36. Le déclenchement des combats le 15 avril a entraîné une détérioration radicale de la situation humanitaire au Soudan. Les activités humanitaires ont été interrompues dans plusieurs États en raison de l'insécurité généralisée, de nombreuses sources faisant état d'actes de pillage de biens humanitaires, notamment de denrées alimentaires, de matériel de bureau et de véhicules. Alors que les besoins humanitaires atteignaient déjà un niveau record avant les combats, on estime que 15,8 millions de personnes (dont 57 % de femmes) ont besoin d'une aide humanitaire en 2023.

37. Les intervenants humanitaires travaillent dans des conditions de plus en plus dangereuses. Cinq d'entre eux ont été tués depuis le 15 avril, ce qui a entraîné la suspension des opérations de certaines organisations humanitaires. Après l'assassinat d'un membre de son personnel, l'OIM a annoncé, le 21 avril, la suspension temporaire de ses opérations humanitaires au Soudan. Le PAM a temporairement suspendu ses opérations, du 16 avril au 1<sup>er</sup> mai, après l'assassinat de trois membres de son personnel survenu le 15 avril.

38. Lors des actes de pillage de complexes humanitaires et de résidences commis au Darfour central et au Darfour méridional, dont il a été question plus haut, au moins 10 véhicules du PAM et 6 camions de vivres ont été dérobés, et la perte de près de 4 000 tonnes de vivres est à déplorer. Dans tout le Soudan, plus de 17 000

tonnes de nourriture ont été pillées au PAM, et les entrepôts, les bureaux et les résidences ont été gravement endommagés voire détruits. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies a été cloué au sol. Un avion a été irrémédiablement endommagé à l'aéroport international de Khartoum, le 15 avril.

39. De graves pénuries de nourriture, d'eau, de médicaments et de carburant, ainsi qu'un accès restreint aux communications et à l'électricité, continuent d'être signalés. L'OMS a confirmé 28 attaques visant des établissements de santé depuis le début des combats : 75 % des établissements de santé de Khartoum sont fermés et seuls 16 % fonctionnent normalement, ce qui prive des millions de personnes d'accès aux soins. Les installations restantes dans les États de Khartoum et du Darfour sont sollicitées au-delà de leurs capacités et sont pratiquement à l'arrêt du fait de l'épuisement du personnel et du manque de fournitures. Depuis le début des combats, les Soudanaises enceintes ont du mal à obtenir des soins prénatals, des services d'accouchement sans risques ou des soins postnatals dans les hôpitaux et les cliniques, même si le FNUAP a continué de leur apporter son soutien dans tout le pays.

40. Plus de 700 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du Soudan. Des déplacements ont été constatés dans 15 des 18 États du pays. Les États accueillant le plus grand nombre de déplacés sont ceux du Nil-Blanc (25,6 %), du Darfour occidental (21,2 %) et du Nord (14,4 %). Les déplacés proviennent principalement des États de Khartoum (502 200 personnes ou environ 68,2 %), du Darfour occidental (21,8 %) et du Darfour méridional (6 %). Des mouvements transfrontières du Soudan vers l'Égypte, l'Éthiopie, le Soudan du Sud et le Tchad ont été observés. Selon les chiffres de l'OIM et du HCR, plus de 150 000 personnes (108 000 réfugiés et demandeurs d'asile et plus de 45 000 réfugiés rapatriés) ont quitté le Soudan.

41. Lors d'une visite à Port Soudan les 3 et 4 mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, accompagné du Représentant spécial, s'est entretenu avec les généraux de corps d'armée Al-Burhan et Dagalo, ainsi qu'avec des représentants de la société civile et des travailleurs humanitaires. Il a exhorté les parties belligérantes à s'engager fermement à assurer la sécurité du personnel, des biens et des installations humanitaires et à permettre l'accès humanitaire.

### **III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2636 (2022)**

#### **A. Objectif 1 : soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique, la protection et la promotion des droits humains, ainsi que la paix durable**

42. Depuis le début des combats le 15 avril, la MINUATS s'est employée, dans le cadre de sa mission de bons offices, à exhorter les parties à cesser les hostilités, à respecter le droit international humanitaire et à reprendre les négociations politiques. Le Représentant spécial du Secrétaire général s'est impliqué de toutes ses forces auprès des dirigeants des deux parties pour plaider en faveur d'un cessez-le-feu et de pauses humanitaires, tout en encourageant le règlement du conflit par le dialogue. Toutefois, toutes les autres activités en cours ou prévues au titre de l'objectif ont été suspendues pour le reste de la période considérée.

43. Avant le début des combats, le mécanisme trilatéral s'était fortement investi pour désamorcer les tensions entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, jusqu'au jour précédant l'éclatement des combats, le 14 avril. Les

États Membres de la région ont notamment été invités à convier les chefs militaires à des discussions sur les mesures de confiance. Face aux combats, la MINUATS, dans le cadre du mécanisme trilatéral, a continué de collaborer étroitement avec les organisations régionales et les États Membres pour parvenir à un cessez-le-feu, notamment par la fourniture d'une expertise technique en matière de surveillance de cessez-le-feu.

44. Dans le cadre de son rôle de facilitation de la phase finale du processus politique au début de la période considérée, le mécanisme trilatéral a travaillé avec les parties signataires à la planification et à l'organisation des deux consultations restantes sur la justice et la justice transitionnelle ainsi que sur la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agissait notamment de garantir un financement, des compétences techniques, un soutien logistique, la mobilisation de la population, une coordination et un partage de données d'expérience, ainsi que d'apporter des compétences sur les questions de genre de manière à appuyer une participation effective des femmes au processus politique. Pour favoriser l'inclusion et promouvoir une large participation, le mécanisme trilatéral a facilité le déplacement à Khartoum de 223 personnes (dont des déplacés, des membres de groupes de défense des droits des femmes, ainsi que des jeunes) provenant de régions éloignées, afin de leur permettre de participer à la conférence nationale sur la justice et la justice transitionnelle.

45. Le mécanisme trilatéral s'est par ailleurs investi auprès des parties qui n'avaient pas signé l'accord-cadre pour les inciter à s'associer au processus politique. En mars, le mécanisme trilatéral a tenu des réunions avec des représentants de l'ALS-MM, du Mouvement pour la justice et l'égalité, du Parti de l'union démocratique/Jafaar Mirghani, du Parti communiste soudanais et avec Al-Tigani Al-Sissi. Il a également continué à dialoguer avec Abdelaziz al-Hilu et Abdul Wahid al-Nur. Il a aussi dialogué avec divers groupes opposés au volet oriental de l'Accord de paix de Djouba et soutenu leurs efforts afin d'unifier leurs rangs et de proposer un participant qui représente le Soudan oriental.

46. Pour contribuer à une plus grande prise en considération de la situation spécifique des femmes et des hommes dans le processus politique, la MINUATS a apporté un soutien technique et une aide aux Soudanaises issues de partis politiques, de mouvements armés et de la société civile, dans le cadre notamment d'ateliers de renforcement des capacités sur la réforme du secteur de la sécurité destinés à 30 femmes des régions et de Khartoum, et d'une formation à la médiation destinée à 60 femmes du Soudan oriental, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et avec le soutien de l'Académie Folke Bernadotte et du Gouvernement suédois.

## **B. Objectif 2 : appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix**

47. Avant le début des combats le 15 avril, le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, présidé par la MINUATS, a continué de jouer un rôle clé dans l'application des dispositions de l'Accord de paix de Djouba relatives à la sécurité au Darfour. Il a également surveillé plus activement l'état de la sécurité au Darfour et s'est mobilisé étroitement auprès des parties signataires et des autres parties prenantes pour désamorcer et atténuer les tensions éventuelles qui pourraient entraîner des violations du cessez-le-feu.

48. Du 28 février au 2 mars, le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour central a organisé à Zalingei une formation sur la surveillance des violations du cessez-le-feu à l'intention des représentants des parties signataires de l'Accord de

paix de Djouba. Des visites de terrain et des exercices ont été entrepris dans les cinq comités sectoriels du Darfour en vue de déterminer et d'approuver les zones de rassemblement, de définir les modalités de présentation des listes de membres des mouvements armés signataires et de surveiller les mouvements opérationnels de ces groupes.

49. Le Groupe consultatif sur les questions de police de la MINUATS a aidé la Force de police soudanaise à élaborer des lignes directrices pour la protection des civils, comme le prévoit l'Accord de paix de Djouba. Ces lignes directrices précisent les stratégies de protection des civils devant être mises en œuvre par la composante policière de la Force conjointe de maintien de la sécurité, conformément aux principes internationaux relatifs à la protection des civils et aux droits de l'homme.

50. Après l'éclatement des affrontements, le Comité du cessez-le-feu permanent a aidé les autorités de l'État et les responsables locaux à négocier et à mettre en œuvre un cessez-le-feu entre les parties au Darfour septentrional, ce qui a contribué à réduire la violence avant et après la fête de l'Eïd al-Fitr. Des efforts analogues ont été déployés à Geneina et à Zalingei, ce qui a favorisé une désescalade temporaire. Le Comité a également soutenu les efforts visant à engager un dialogue entre les commandants locaux afin d'apaiser les tensions à Nyala, dans le Darfour méridional. Après l'évacuation de son personnel, le Comité a continué à surveiller à distance la situation sécuritaire et les violations du cessez-le-feu et intensifié son dialogue avec les parties prenantes nationales. Toutefois, certaines activités, notamment le renforcement des capacités et les visites sur le terrain, ont été suspendues pour le reste de la période considérée.

### **C. Objectif 3 : appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour**

51. Avant que les combats n'éclatent, le 15 avril, la MINUATS avait entrepris des activités en faveur de la consolidation de la paix, de la protection des civils et de l'état de droit, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses homologues nationaux. Toutefois, les combats ont entraîné la suspension de toutes les activités en cours ou prévues au titre de l'objectif pour le reste de la période faisant l'objet du présent rapport.

52. Au début de la période considérée, quatre ateliers sur la consolidation de la paix ont été organisés au Darfour méridional (les 12 et 13 mars), au Darfour septentrional (les 15 et 16 mars), au Nil-Bleu (les 3 et 4 avril) et au Kordofan méridional (les 10 et 11 avril) avec des représentantes et représentants des autorités nationales et locales, de l'administration autochtone, de la société civile, des groupes de femmes, des jeunes, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des pasteurs. Ces ateliers ont été l'occasion d'examiner et de communiquer les résultats des évaluations de la consolidation de la paix au niveau des États financées par le Fonds pour la consolidation de la paix et d'échanger des vues sur les priorités en matière de consolidation de la paix afin d'éclairer la programmation future.

53. Des activités soutenues par le Fonds ont été menées dans l'ensemble du Soudan avant l'éclatement des combats. Du 26 février au 2 mars, des représentants du Canada, de la Norvège et de la Suisse ont effectué une visite conjointe pour un projet mis en œuvre dans l'État du Nil-Bleu. Exécuté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Femmes et le PNUD, ce projet visait à appuyer les mécanismes de gouvernance des ressources naturelles et les moyens de subsistance tenant compte des questions de genre. Du 12 au 16 mars, le Fonds pour la consolidation de la paix, l'École des cadres du système des Nations Unies, le

PNUD et l'OIM ont organisé, à Khartoum, une formation des formateurs destinée au personnel des Nations Unies et aux représentantes et représentants d'organisations nationales et internationales de la société civile sur les risques de conflit et la consolidation de la paix au Soudan. Les programmes mis en œuvre grâce au Fonds pour la consolidation de la paix ont permis d'améliorer l'accès aux espaces civiques locaux des jeunes et des organisations de la société civile dirigées par des jeunes au Darfour central et occidental grâce à l'octroi de microsubventions en vue de la mise sur pied d'initiatives communautaires dirigées par des jeunes et de dialogues au niveau communautaire dirigés par des jeunes.

54. Le Groupe consultatif sur les questions de police de la MINUATS a fourni un appui consultatif stratégique et organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention des homologues et des populations soudanaises sur des thèmes tels que la protection des civils, la police de proximité, la répression de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée aux conflits. Le Groupe, en collaboration avec le PNUD et le HCR, a organisé deux activités de renforcement des capacités sur la police de proximité à Khartoum du 19 au 21 mars, et à Geneina (Darfour occidental) les 19 et 20 mars, pour un total de 85 participants, dont 32 femmes. Un atelier a également été organisé à El-Fasher (Darfour septentrional) les 15 et 16 mars, qui a compté 17 participants, dont 4 femmes, pour sensibiliser au partenariat entre collectivités et police.

55. Au début de la période considérée, la MINUATS a continué de s'investir auprès des acteurs nationaux et des partenaires régionaux dans le domaine de la lutte antimines. La Mission a coprésidé la réunion annuelle du Groupe d'appui à la lutte antimines, qui a mis en lumière l'état, les risques, les défis et les possibilités des efforts de lutte antimines déployés par le Soudan pour s'acquitter de ses obligations internationales et mettre en œuvre les activités de déminage prévues dans l'Accord de paix de Djouba.

56. La MINUATS a dépollué 326 800 mètres carrés de terres contaminées par des engins explosifs dans les États du Nil-Bleu, du Kordofan méridional et du Darfour. Elle a ainsi détruit 2 917 engins explosifs, dont 5 mines antipersonnel, 68 mines antichars, 625 engins non explosés et 2 219 munitions d'armes légères. De plus, la Mission a organisé une sensibilisation aux risques à l'intention de 14 607 personnes (3 313 garçons et 8 899 filles, 828 hommes et 1 577 femmes).

#### **D. Objectif 4 : appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix**

57. Avant le début des combats, la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies s'étaient mobilisées auprès des partenaires internationaux en vue de l'élaboration d'un dispositif destiné à appuyer un gouvernement crédible dirigé par des civils, une fois celui-ci instauré. L'ONU a également lancé un processus de planification devant permettre d'élaborer un nouveau cadre de coopération intérimaire pour 2024-2026 censé orienter l'appui des Nations Unies à la promotion de la paix et du développement durable au Soudan dans le contexte d'une nouvelle période de transition. L'aide internationale au développement reste mise en suspens en raison du coup d'État du 25 octobre 2021.

58. Le début des combats le 15 avril a entraîné la suspension de toutes les activités en cours ou prévues au titre de l'objectif pour le reste de la période considérée et a notamment interrompu toutes les interventions des Nations Unies en matière d'aide au développement au Soudan ainsi que ses processus de planification internationale. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies travaillent de concert pour évaluer la situation compte tenu du changement de circonstances et pour ajuster les activités des Nations Unies en fonction des besoins, dans le but de soutenir le peuple soudanais.

## **E. Questions opérationnelles et de planification relatives à la Mission**

59. Avant les combats, la Mission avait poursuivi ses efforts pour étendre son empreinte afin d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle. Avant le déménagement et l'évacuation du personnel, trois bureaux régionaux (El-Fasher, Kadougli et Kassala) et cinq bureaux de liaison (Damazin, Geneina, Port Soudan, Nyala et Zalingei) étaient opérationnels, et la Mission était en passe de conclure un arrangement pour le bureau de liaison de Kauda. À l'époque, le déploiement du personnel de la Mission n'avait guère progressé du fait de retards pris dans l'octroi de visas et de dérogations aux déplacements. Au 6 mai, la Mission comptait 249 civils, 26 policiers et 25 observateurs militaires, pour un effectif autorisé de 356 civils – dont 2 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) –, 42 policiers et 28 observateurs militaires.

60. L'éclatement des combats le 15 avril a posé de graves problèmes opérationnels à la MINUATS. Pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, le Représentant spécial a tout d'abord recommandé au personnel de se mettre à l'abri sur place. Entre le 18 et le 27 avril, au vu de la grave détérioration des conditions de sécurité, il a été décidé d'évacuer de Khartoum l'ensemble du personnel des Nations Unies recruté sur le plan international et les personnes à leur charge. Quelques personnes se trouvent toujours à Port Soudan pour appuyer la mission de bons offices du Représentant spécial et pour répondre aux besoins futurs en matière de programmes humanitaires et de développement. Il a également été décidé d'approuver l'auto-réinstallation de Khartoum de tous les membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan local et des personnes à leur charge, l'évacuation et l'auto-réinstallation, respectivement, de l'ensemble du personnel des Nations Unies recruté sur le plan international et du personnel des Nations Unies recruté sur le plan local, ainsi que des personnes à leur charge, du Darfour, du Kordofan méridional et du Kordofan occidental et d'El-Obeid, et l'évacuation et l'auto-réinstallation, respectivement, des membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan international et du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan local et des personnes à leur charge au Soudan oriental, au Nil-Bleu, à Gazira, au Nil-Blanc et à Sennar, qui n'étaient pas indispensables à l'exécution du programme.

61. La Mission a continué de travailler avec les autorités à différents niveaux, en leur rappelant la responsabilité qui incombait au Gouvernement de faciliter l'exécution du mandat de la Mission, notamment en garantissant la liberté de circulation du personnel de la MINUATS, conformément à l'accord sur le statut de la mission du 4 juillet 2021. Après la réinstallation temporaire du personnel des Nations Unies à Khartoum et dans d'autres lieux, l'ONU a rappelé au Soudan l'obligation qui lui incombait de protéger les locaux et les biens des Nations Unies. Le Gouvernement soudanais a assuré à l'ONU que la protection requise était accordée.

## IV. Observations

62. Le fait que le Soudan ait rapidement sombré dans un conflit meurtrier constitue un terrible revers pour le pays. Les violents combats entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises qui ont éclaté le 15 avril se poursuivent sans relâche malgré les tentatives répétées d'amener les parties à cesser les hostilités et à retourner à la table des négociations. La crise politique résultant du coup d'État militaire mené le 25 octobre 2021 et les combats en cours ont brisé les espoirs d'un peuple soudanais aspirant à une transition pacifique et inclusive. Les efforts déployés ces dernières années en faveur de la transition politique, de l'application de l'Accord de paix de Djouba, de la consolidation de la paix, de l'instauration de l'état de droit et du développement économique au Soudan risquent d'être réduits à néant.

63. La situation des civils piégés en zone urbaine et subissant quotidiennement attaques, tirs nourris et bombardements est inacceptable et profondément inquiétante. Le nombre de civils tués, blessés ou déplacés, en particulier à Khartoum et dans les États du Darfour, est effroyablement élevé. J'adresse mes condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers et souhaite un prompt rétablissement à toutes celles et ceux qui ont été blessés.

64. Je renouvelle mon appel aux généraux de corps d'armée Al-Burhan et Dagalo pour qu'ils cessent immédiatement les hostilités, facilitent le déroulement sans entrave des opérations d'aide humanitaire et entament un dialogue de bonne foi pour trouver un règlement pacifique à cette crise. Il faut permettre aux civils de quitter en toute sécurité les zones d'hostilités actives et d'accéder aux aliments, à l'eau et aux fournitures médicales. La poursuite des combats ne fera que creuser les dissensions, détruire les infrastructures civiles et fragmenter la société ; elle risque, en outre, de plonger le pays dans un conflit prolongé et d'attiser l'instabilité régionale.

65. Je suis horrifié de voir que les combats se poursuivent dans des zones densément peuplées et que la population et les infrastructures civiles, notamment les habitations, les hôpitaux, les écoles et les lieux de culte, ainsi que les personnels humanitaires et médicaux, sont pris pour cible. Il faut que les deux parties belligérantes respectent les obligations qui leur incombent au titre du droit international et assurent la protection des civils et des infrastructures civiles. Il faut que la sûreté et la sécurité du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies, ainsi que des personnels humanitaires et médicaux, soient assurées. Les actes de pillage de locaux appartenant aux Nations Unies, aux missions diplomatiques et à d'autres organisations humanitaires, ainsi que les attaques visant le personnel des Nations Unies et les diplomates, sont inacceptables. Tous les épisodes lors desquels des civils, y compris des travailleuses et travailleurs humanitaires et médicaux, ont été pris pour cible, tués ou blessés, et tous les autres actes interdits par le droit international doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et leurs auteurs doivent être traduits en justice.

66. L'ONU continuera, en étroite collaboration avec ses partenaires régionaux et internationaux, d'user de ses bons offices et de dialoguer avec les dirigeants des deux parties pour les amener à mettre fin aux combats. L'Organisation reste pleinement résolue à appuyer toutes les initiatives visant à désamorcer les tensions, à faciliter un accès humanitaire sans entrave, à instaurer un cessez-le-feu durable et à favoriser un règlement politique. Je félicite les dirigeants régionaux et internationaux pour leur engagement à cet égard. Je salue par ailleurs les acteurs soudanais qui ont fait un travail de médiation en vue d'un cessez-le-feu et celles et ceux qui se sont mobilisés contre la guerre.

67. Les besoins humanitaires au Soudan atteignaient déjà des niveaux record avant les combats, alors qu'un tiers de la population avait besoin d'une aide humanitaire. Depuis, ce nombre a rapidement augmenté. Il est impératif que l'aide parvienne aux millions de personnes qui en ont besoin à travers tout le Soudan. Or, les opérations humanitaires sont, à l'heure actuelle, gravement entravées. Les combats et les attaques visant les aéroports et autres pôles d'accès humanitaire essentiels ont rendu l'exécution des opérations pratiquement impossible, contraignant plusieurs organisations humanitaires à suspendre temporairement leurs activités dans les zones de tension. Des entrepôts, des véhicules et d'autres biens humanitaires ont été attaqués, pillés ou saisis. Je demande instamment aux parties de mettre fin à ces violations. J'appelle les donateurs à accroître d'urgence leur soutien au peuple soudanais en ces temps de besoins humanitaires aigus.

68. Les combats ont déjà provoqué un déplacement massif de population. Nous devons faire preuve de compassion et de solidarité envers les femmes, les hommes et les enfants soudanais qui cherchent refuge. Je remercie les voisins du Soudan qui ont accueilli les réfugiés soudanais et j'exhorte tous les pays à rester ouverts aux personnes dans le besoin. Je demande à la communauté internationale de soutenir rapidement les pays qui s'emploient à protéger les réfugiés soudanais.

69. De nombreux Soudanais ont accueilli chez eux, à Khartoum et ailleurs, des civils fuyant les violences. Je les remercie de leur générosité en cette période de crise. Je me réjouis également de l'appui solide et organisé apporté par les comités de résistance et les volontaires au niveau local, qui ont fait preuve d'un courage exemplaire à l'heure d'aider à évacuer les civils dans le besoin, et ce, d'autant qu'il demeure impossible de mener des opérations de secours et d'aide à grande échelle. La compassion et le soutien manifestés par les Soudanaises et les Soudanais nous rappellent, jour après jour, le caractère persévérant et résilient de la société soudanaise.

70. Il est alarmant d'apprendre que des communautés et des groupes armés mobilisent des individus pour qu'ils se battent aux côtés des parties belligérantes. La potentielle ethnicisation des combats est un danger qui risque d'atomiser le conflit et de le prolonger. Je renouvelle mon appel à toutes les communautés pour qu'elles demeurent neutres et s'abstiennent de prendre parti.

71. Même avant les combats, les personnes vivant dans des régions en conflit pâtissaient de l'insécurité. Les violences intercommunautaires et les affrontements armés continuaient à faire de nombreuses victimes parmi la population civile. La Force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour n'avait pas été déployée. Les mécanismes prévus par l'Accord de paix de Djouba pour remédier aux causes profondes du conflit n'avaient pas été mis en place. Le moment venu, la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba devra se poursuivre si l'on veut s'attaquer au problème de l'insécurité et aux causes profondes du conflit. Je salue les efforts déployés par le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, présidé par la MINUATS, pour désamorcer les tensions et promouvoir le dialogue entre les parties signataires de l'Accord de paix de Djouba et avec les communautés.

72. Je remercie mon représentant spécial, Volker Perthes, et l'ensemble du personnel des Nations Unies au Soudan des efforts dévoués qu'ils déploient, sans relâche, en faveur du peuple soudanais en ces temps de crise et dans des conditions extrêmement éprouvantes. L'ONU demeure fermement déterminée à soutenir le peuple soudanais dans sa quête d'un avenir pacifique et sûr.